



AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR

- **LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2017.**
- **PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2016.**

Adopté en Assemblée plénière du 3 novembre 2016

**RAPPORT : Projet de décision modificative n° 2 au budget de l'exercice
2016 de la Région Réunion**

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du projet de décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2016 du Conseil régional.

RAPPORT : Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017.

Groupe Ad'hoc « Affaires générales et financières »

Tout d'abord, le CCEE note avec intérêt l'approche globale qui a été celle du Conseil régional pour la rédaction de ces orientations budgétaires pour l'exercice 2017. Il tient à signaler la clarté du document, à la fois synthétique et précis, correspondant exactement aux attentes qui sont celles d'un conseil consultatif sur ce type d'écrit.

La mise en perspective du contexte économique et financier du global au local éclaire les conseillers dans l'analyse de ces orientations budgétaires au travers des informations données tant sur les contextes économiques et financiers mondiaux que sur les finances publiques françaises et le budget des collectivités locales.

Sur le fond, l'analyse de ces orientations budgétaires interroge le CCEE sur plusieurs points :

- ➔ Pourquoi la trajectoire d'équilibre retenue dans ces orientations budgétaires continue de relever du rapport KLOPFER de 2012 ? Pourquoi « *la déclinaison du projet de mandature en programmation pluriannuelle sous-tendue par le respect d'une trajectoire d'équilibre des finances régionales* » est-elle toujours « *en cours d'élaboration* »¹ après l'exercice 2015 ? Quand la collectivité régionale disposera-t-elle d'une trajectoire d'équilibre réactualisée ? La cohérence des prévisions budgétaires tient aussi à cet indicateur émis par un organisme indépendant de la collectivité et qui constitue un garant de la santé financière de la collectivité à long terme. Aussi, le CCEE regrette-t-il que le Conseil régional ne soit pas en mesure de présenter, à ce jour, un rapport actualisé sur ce point précis.
- ➔ S'agissant de l'application de l'article 110 de la Loi NOTRe du 07 août 2015, le Conseil tient à saluer la démarche d'anticipation dans laquelle se place le Conseil régional. Cependant, au-delà du strict respect de la loi et plus particulièrement du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires, le Conseil régional se prépare-t-il à solliciter le marché obligataire qui, selon le Rapport du 11 juillet 2016 sur la gestion de la dette de la Région Réunion, « *reste très attractif pour la Région, avec des conditions financières performantes relativement aux autres sources de financement* »² ?

Si c'est le cas, le CCEE comprend mieux l'intérêt du Conseil régional à se lancer dans une expérimentation devant permettre de créer les conditions de la certification de ses comptes ; d'autant que l'arrivée de nouveaux formats de type SHULDSCHEIN sur le marché obligataire présente « *des contraintes par rapport aux financements bancaires classiques* » dont « *une opinion juridique certifiant de la capacité de l'emprunteur à pouvoir conclure le contrat* »³.

Toutefois, quant aux choix qui seront opérés par la collectivité régionale dans ce domaine, le CCEE, sans a priori négatif, recommande de la vigilance et de l'extrême prudence sur le marché du financement des investissements. Il serait judicieux, comme l'a toujours fait le Conseil régional de privilégier « un mix » faisant en sorte que les contraintes et les risques soient les plus limités possibles et, dans tous les cas, tendant à la baisse.

- ➔ En ce qui concerne la création d'une nouvelle taxe spéciale d'équipement, le CCEE note qu'elle relèverait, à terme, d'une « fraction de TVA ». Aussi, vu l'agenda suivi par le Conseil

¹ Cf. page 14 Orientations budgétaires 2017 du Conseil régional de La Réunion.

² Cf page 11/25 Rapport sur la gestion de la dette / région Réunion - juillet 2016.

³ Cf page 11/25 Rapport sur la gestion de la dette / région Réunion - juillet 2016.

régional de La Réunion pour écrire ses orientations budgétaires et l'annonce faite lors du dernier congrès de l'Association des régions de France, par le Premier Ministre Manuel VALLS sur cette nouvelle proposition, le CCEE comprend qu'il n'a pas été possible pour la collectivité de l'intégrer dans son rapport.

Cette confirmation du Premier ministre, à savoir que la dotation globale de fonctionnement versée par l'État serait remplacée par le transfert d'une «fraction de TVA», génère pour le CCEE, dans son rôle de conseil, l'analyse suivante :

- Il note d'une part, qu'un dispositif transitoire sera mis en place dès 2017 pour être complètement effectif à compter de 2018.
 - D'autre part, il espère que ce nouveau dispositif génèrera des effets plus dynamiques que la dotation globale de fonctionnement actuelle et garantira davantage les potentialités financières d'intervention des régions avec comme objectif affiché, le soutien des actions économiques régionales.
 - Avec cette solution, la collectivité régionale aura la possibilité de bénéficier d'une recette en progression quasi-constante pour compenser ses nouvelles dépenses dans le domaine économique, assumées jusque là par les départements. Le remplacement de la DGF (dotation globale de fonctionnement) par une fraction de la TVA apparaît comme étant une opération neutre pour le contribuable, puisqu'il s'agit simplement de ré-allouer une ressource fiscale. Privées des produits des taxes foncières depuis 2010, les régions se financent essentiellement par les dotations de l'État et par une part de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), une fraction du produit de la taxe sur les produits pétroliers (TICPE), les taxes sur les cartes grises et les taxes d'apprentissage. À ces ressources s'ajoutera donc dès 2018 un pourcentage de la recette de la TVA, fixé de façon à remplacer les dotations et dont le montant évoluera à l'avenir avec la dynamique de la consommation des Français.
 - La bonne nouvelle pour les régions est qu'effectivement elles ne seront plus assujetties aux aléas budgétaires de l'État et ne seront a priori pas concernées par des futures baisses des dotations. En revanche, c'est à peu près le seul avantage de cette solution. En effet, les régions ne possèdent aucun pouvoir décisionnel sur le taux ou l'assiette de la TVA, ce qui en fait une ressource propre mais qu'en réalité, elles ne contrôlent pas tout comme la CVAE, la TICPE ou les taxes d'apprentissage.
 - Il n'existe de surcroît aucun lien entre l'action de la région et l'assiette de cette TVA, contrairement à la CVAE, dont la base dépend de l'activité des entreprises sur le territoire régional et peut donc être influencée par l'action de la région en tant que collectivité responsable du développement économique.
 - Cela ferait presque regretter la taxe professionnelle, qui avait au moins le mérite de laisser une liberté de taux aux collectivités et dont le montant était étroitement corrélé avec les efforts d'attractivité réalisés par les différents territoires.
- Le CCEE salue particulièrement la volonté du Conseil régional de « *poursuivre le suivi de la gestion financière des satellites de la collectivité, dans le cadre d'une analyse des risques financiers pouvant peser sur la collectivité* ». Dans le droit fil de cette volonté, il demande à la collectivité régionale de transmettre les résultats de ces suivis aux conseils consultatifs afin qu'ils disposent d'éléments d'informations actualisés leur permettant de jouer pleinement leur rôle de conseil.

Pour conclure son analyse des orientations régionales en matière d'affaires générales et financières, le CCEE observe que, pour cet exercice 2017 à venir, le rapport présentant les

orientations budgétaires est globalement ambitieux. L'ensemble des champs de compétences du Conseil régional, actualisés avec la loi NOTRe sont traités. En continuité, le CCEE attend de voir comment - dans la logique de l'idée au projet - le Conseil régional effectuera, dans le cadre de son projet de budget primitif 2017, la traduction financière de ses orientations. Néanmoins, le CCEE fait le constat d'une augmentation de charge et de dépenses plus importantes que les recettes. Cela génère un effet ciseaux sur l'épargne brute et donc un recul des capacités financières de la collectivité régionale.

Commission 1 « Vivre ensemble »

Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique

En préambule, la commission 1 « Vivre ensemble » salue la présentation de ce document où la collectivité a su, au travers de ses orientations budgétaires pour l'exercice 2017, mettre en exergue un grand nombre de domaines relatifs au secteur culturel. Cependant, la commission s'interroge sur la transposition budgétaire de ces orientations dans son prochain budget primitif.

La commission regrette que dans ses orientations budgétaires, la présentation du pilier V oublie, qu'à l'instar du sport, la culture est aussi vecteur de réussite et d'excellence.

La commission souhaite que les conclusions de l'étude menée par NEXA sur les Industries culturelles et créatives⁴ soient prises en considération dans l'élaboration des orientations culturelles pour l'exercice 2017.

En effet, ce rapport met en lumière de nombreuses données sur le champ culturel (budget, emploi, organisation, économie) et fait des recommandations pour le développement des Industries culturelles et créatives sur le territoire réunionnais.

Dans le contexte de la loi NOTRe, le Conseil régional partage la compétence des politiques culturelles. Néanmoins, la commission « Vivre ensemble » souhaiterait que la collectivité se dote d'outils à la hauteur de ses ambitions, tels que :

- des cadres de références clairs sur les critères d'attributions de subvention par la collectivité ;
- une réflexion à mener sur le rôle, la fonction et la gouvernance des structures existantes (PRMA, agence du film...).

1. Spectacle vivant

La commission note avec satisfaction que le Conseil régional dans ses orientations budgétaires, à travers son « schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant », a défini les ressources humaines comme axe stratégique prioritaire.

Cela se traduirait en 2017 par « la signature d'un accord-cadre régional pour la mise en œuvre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences dans le spectacle vivant ».

a) Musique

La commission se félicite de la poursuite des actions engagées dans le domaine de la musique.

b) Théâtre et danse

➤ *Théâtre*

Le secteur théâtre est objet d'inquiétude. La commission souhaite vivement que les préconisations portées dans les orientations budgétaires pour l'exercice 2017, s'agissant du développement, de la diffusion, du renforcement de la capacité des salles...soient mises en œuvre.

⁴ http://www.nexa.re/fileadmin/user_upload/media/Etude_industries_culturelles/Nexa_-_Industries_Culturelles_et_Creatives_La_Reunion_rapport_complet_avril2015_v_Nexa.pdf

Le Conseil de la culture attire encore une fois l'attention de la collectivité sur la grande précarité que connaît aujourd'hui le monde du théâtre ce qui à terme, mettrait en péril la création dans cette île, qui a besoin de créations fortes et innovantes.

Par ailleurs, les critères qui prévalent dans la répartition des aides restent obscurs. En effet, La commission s'étonne qu'une compagnie amateur, si respectable soit elle, bénéficie d'un soutien équivalent, voire supérieur, à celui attribué à une compagnie professionnelle.

➤ *Danse*

Tout comme pour la musique et le théâtre, La Réunion est une terre de talents et compte chaque année de nombreux projets de création.

La commission souligne la pertinence de la refonte des nouvelles modalités de demande de subvention. De même, elle encourage la reconduction des dispositifs d'aide à la diffusion décentralisée ainsi que des résidences artistiques en territoire.

Toutefois, la commission insiste sur la nécessité de la mise en place d'un dispositif de soutien à la captation vidéo du spectacle vivant, ceci afin de renforcer les projets de diffusion au-delà et sur le territoire.

2. Arts visuels

➤ *Arts plastiques*

Concernant les arts plastiques, la commission note la volonté de la Région Réunion de maintenir ses axes de développement qui s'inscrivent dans la continuité des précédentes orientations sur le fond et la forme.

Pour sa part, le CCEE, de 2012 à 2015, a réalisé un état des lieux de la situation des arts plastiques et des artistes plasticiens sur le territoire réunionnais⁵. C'est par le biais d'auditions des acteurs du terrain mais également d'un important corpus documentaire, que la commission « Vivre ensemble » a élaboré ce document.

De plus, l'« **étude de connaissance et de développement des industries culturelles et créatives à La Réunion** »⁶ apporte de nombreux éléments chiffrés⁷ et des informations sur l'organisation du secteur des arts visuels. Cette étude pose également des constats sur les difficultés rencontrées par les principaux acteurs du secteur et énonce une série de propositions pour construire autour et avec les artistes un environnement professionnel.

Parmi les pistes d'amélioration, les artistes, les associations, les acteurs institutionnels ont plusieurs fois évoqué la création d'une structure de type « centre de ressources » qui fournirait à l'ensemble des artistes plasticiens et particulièrement ceux sortant de l'ESAR⁸ des informations sur les démarches à entreprendre pour comprendre et maîtriser les cadres professionnels. Il aurait aussi pour mission d'informer les acteurs formant l'environnement professionnel des artistes (institutions, collectivités, associations) des droits et devoirs de ceux-ci.

⁵ « Les arts plastiques à La Réunion (Éléments de connaissance et d'informations) » avril – mai 2016 (pages 29 - 30)

⁶ « Étude de connaissance et de développement des industries culturelles et créatives à La Réunion » NEXA, Avril 2015

⁷ Arts visuels – 278 salariés – 407 établissements (page 33 - rapport NEXA – avril 2015)

⁸ École supérieure d'art La Réunion

Il permettrait également :

- la clarification du statut de l'artiste ;
- la facilitation des relations avec les institutions ;
- la mise en place d'un espace de recherche théorique et de débat critique (en liaison avec l'Université et l'ESAR), dont le travail pourrait être publié ;
- l'amélioration de l'organisation et la professionnalisation de ce secteur.

À la lecture de ces deux documents – étude NEXA et du CCEE – il apparaît clairement que le secteur des arts plastiques demande à être mieux appréhendé et examiné, au travers d'une étude ou d'un schéma (à l'instar d'un SODAVI⁹) ceci en vue de la construction d'une politique publique régionale associant l'ensemble des acteurs du secteur.

3. Littérature réunionnaise

La commission « Vivre ensemble » note que c'est la première fois que le Conseil régional se prononce de façon explicite sur le développement de la littérature et de la lecture publique. Elle encourage la Région pour son soutien à l'édition, au livre en général. Elle souhaiterait connaître l'évaluation de la collectivité sur la première participation d'un stand régional du livre au Salon du livre de Paris du 17 au 20 mars 2016.

En outre, la compétence de la lutte contre l'illettrisme étant transférée aux régions depuis le 1er janvier 2015, la commission note avec satisfaction l'engagement de la collectivité à travers toutes les formations et actions mises en place aussi rapidement. Elle souhaiterait être destinataire des évaluations qui seront faites régulièrement.

Toutefois, cette année encore la commission regrette que la collectivité ait oublié le Printemps des Poètes, événement d'envergure nationale, dans ses orientations budgétaires.

4. Le numérique

Le CCEE s'inscrit totalement dans la perception des fonctions du numérique telles que définies dans ses orientations budgétaires. S'affirmant « Consciente des enjeux du numérique pour l'employabilité et l'insertion... », la Région pose une vision du développement de ce champ qui va dans le sens de la réduction de la fracture numérique que le CCEE ne cesse, depuis quelques années, d'appeler de ses vœux.

L'initiative de la Région de mise en place du Wi-RUN va ainsi contribuer à ce que chacun puisse bénéficier des meilleures conditions de connectivité pour fonctionner dans un univers où le lien numérique devient fondamental.

⁹ Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI)

« Le SODAVI entend définir une approche globale des créateurs des arts visuels en prenant en compte la structuration des filières et l'articulation des étapes de la vie de l'artiste (formation initiale/vie professionnelle/formation continue), les aspects économiques et réglementaires de la vie de l'artiste (droits d'auteurs, cotisations chômage, retraite...) et les aspects pratiques de la vie de l'artiste avec notamment les ateliers logements qui juxtaposent lieu de travail et lieu de vie dans un même espace. Ces schémas concerneront aussi les créateurs des métiers d'art, la mode, et le design. Ce chantier prioritaire devra prendre en compte les arbitrages à venir en matière de redécoupage des régions. ». Ministère de la culture et de la communication, Projet de service 2015-2020, 13 avril 2015

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

Conformément à la feuille de route définie en début de mandature, les orientations budgétaires pour l'exercice 2017 de la Région dans les secteurs de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'éducation s'inscrivent dans le droit fil de celles du premier exercice. Dans ce cadre, la collectivité s'est fixé comme objectif ambitieux « d'offrir à chacun d'entre eux [jeunes Réunionnais] un contexte favorable pour se réaliser pleinement tant sur le plan personnel que professionnel » à travers le « passeport réussite ».

La commission espère au vu des engagements pris par la collectivité et des importantes responsabilités qui lui incombent en formation et en éducation que les budgets consacrés à ces secteurs seront à la hauteur des enjeux et des objectifs définis.

I – SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

1. L'apprentissage, une véritable voie d'excellence

La commission partage la perception de la collectivité selon laquelle l'apprentissage en tant que mode de « formation par alternance est une voie d'excellence pour l'insertion des jeunes réunionnais sur le marché du travail ».

À ce titre, elle note les efforts déployés en faveur des jeunes et des entreprises pour favoriser l'accès à cette voie, notamment la poursuite du MPA⁵, du dispositif de développeurs et la mise en place du Pacte des entreprises citoyennes pour le développement de l'apprentissage. Elle relève également la volonté de la Région de piloter une réflexion approfondie avec tous les acteurs dans l'optique de construire « l'apprentissage horizon 2020 ».

Dans cette perspective et au vu des remontées de terrain qui font état du manque de valorisation de cette voie par rapport à la formation classique, de la démotivation de certains jeunes notamment pour la partie « enseignements généraux » de leur cursus, des difficultés pour d'autres à appréhender les « codes » du monde du travail ou à trouver des terrains de stage, la commission insiste sur l'importance de :

- bien informer les jeunes et leur famille sur les métiers, les formations, les débouchés et les besoins par filière professionnelle ;
- impliquer davantage les professionnels dans l'élaboration des référentiels de formation et veiller à ce que la part réservée à l'enseignement général soit adaptée aux jeunes concernés ;
- travailler sur la représentation qu'ont les jeunes du monde du travail et insister sur les savoir-être et savoir-faire à acquérir au sein de l'entreprise ;
- susciter auprès de l'ensemble des collectivités territoriales l'embauche de jeunes apprentis tout en étant vigilant sur la qualité de l'accueil et de l'encadrement des apprenants.

Dans la continuité de ses avis précédents, la commission réitère sa proposition d'avoir une évaluation du dispositif de développeurs en apprentissage afin de pouvoir en mesurer les retombées. Si celui-ci s'avère positif, elle encourage la Région à le consolider.

⁵ Module préparatoire à l'apprentissage

2. La formation, un outil en faveur de l'emploi et moteur du développement économique

Afin d'éviter les orientations par défaut, la commission souscrit à l'engagement de la Région de développer une offre de formation supérieure complémentaire à celle dispensée par l'établissement universitaire pour sécuriser les parcours des bacheliers issus des filières professionnelles et technologiques.

Elle note également avec intérêt la volonté de la collectivité régionale de travailler de concert avec l'université de La Réunion pour que celle-ci soit un « tremplin pour l'entreprise ». Afin que cette orientation soit effective, il convient cependant de définir une véritable stratégie pour l'adhésion des acteurs et d'en décliner les moyens nécessaires.

II – SECTEUR ÉDUCATION

1. L'accueil et l'accompagnement de la jeunesse réunionnaise

a/ Réhabilitation des établissements

La commission observe que ses remarques antérieures concernant la sécurisation du déroulement des programmes de réhabilitation ont été prises en considération. Différentes mesures sont en effet envisagées pour fiabiliser le déroulement des chantiers en sites occupés, notamment le renforcement des critères de sélection des entreprises et la prise en compte des contraintes des usagers dans les plannings de chantiers.

b/ Aide aux manuels scolaires

Dans la continuité de ses recommandations précédentes, la commission plaide à nouveau pour la gratuité des manuels scolaires. Cette mesure, déjà mise en place dans des régions de l'Hexagone, pourrait présenter des avantages en termes de gestion et se faire, soit par gestion directe de la collectivité, soit en s'appuyant sur le tissu associatif existant.

Dans le cas où cette gratuité ne serait pas mise en œuvre prochainement, la commission souhaite que l'aide attribuée aux familles soit revalorisée. Celle-ci n'a en effet pas connu d'évolution depuis 2004 (50,00 €).

De plus, le support de ce dispositif ayant changé cette année, il serait judicieux pour la collectivité d'étudier la dématérialisation de la procédure. Cette démarche serait cohérente avec la politique régionale de développement du numérique.

c/ Le plan anglais

La commission renouvelle son adhésion à la poursuite et à la généralisation du Plan Anglais dans les écoles de l'île. Celui-ci permet en effet de renforcer les conditions d'apprentissage des activités langagières orales des élèves en CM2, en anglais. Comme suggéré précédemment, la commission préconise un démarrage de cet apprentissage dès la Grande section de maternelle.

2. Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

La commission relève l'implication constante de la collectivité dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche tant auprès des étudiants que des chercheurs et enseignants-chercheurs. Dans ce cadre, la Région entend « améliorer la démocratisation de l'accès aux études supérieures et offrir de meilleures chances de réussite à tous les étudiants » ; une ambition que la commission partage. Elle partage aussi l'idée que « concilier l'égalité des chances, l'aménagement du territoire avec la cohérence de l'offre de formation » est un véritable défi. Toutefois, faire bénéficier à l'ensemble du territoire les capacités d'innovation et de

développement du système d'enseignement supérieur ne se décrète pas ; elle n'est possible que si l'on renforce les mises en synergie des différents acteurs, la mise en réseau des sites, l'articulation des dispositifs et le partage des financements.

a/ Le schéma régional de l'enseignement, des formations supérieures et de la recherche de La Réunion (SEFORRE)

La commission réitère son souhait d'être associée à la réflexion de ce schéma dont la finalisation est prévue en 2017.

Concernant l'objectif de « faire de La Réunion le hub de connaissances et de la recherche scientifique », elle attire d'ores et déjà l'attention de la Région sur les difficultés que rencontre l'université de La Réunion à développer un tel positionnement indioocéanique, compte tenu de la méconnaissance des forces réunionnaises par les acteurs institutionnels français, de la concurrence des établissements supérieurs de l'Hexagone attirés par le « marché des formations en océan Indien » et celle des pays de la zone, à l'exemple du projet de développement du Campus international à Maurice pour 12 000 étudiants étrangers.

b/ Accompagner le parcours étudiant et favoriser une insertion professionnelle réussie

La commission note avec satisfaction, conformément aux engagements de la mandature, la mise en œuvre d'un guichet unique Région/Département décliné à travers la création d'une plateforme numérique informative sur les aides des deux collectivités et la mise en place d'un accueil physique sur le campus du Moufia. Quant au projet d'harmonisation des aides régionales et départementales, il est attendu en 2017 pour une plus grande cohérence des dispositifs.

La commission souscrit également au développement de nouvelles filières universitaires courtes et professionnalisantes en tant que première réponse au trop important échec des étudiants issus de baccalauréats professionnels dans les formations plus générales. Il importe cependant que ces ouvertures soient bien ciblées et correspondent à des besoins identifiés sur le marché de l'emploi, au local, national, dans la zone océan Indien ou à l'international.

La commission insiste une nouvelle fois sur la nécessité d'aider les étudiants à mieux réussir leur première année. Ainsi, dans le même esprit d'effort que la collectivité déploie pour faire réussir les étudiants désireux d'intégrer la fonction publique, elle demande à la Région d'accompagner les filières qui, soucieuses d'augmenter les chances de réussite de leurs étudiants de première année, présenteraient un projet qui leur est dédié.

Enfin, elle relève avec intérêt la volonté de la collectivité de contribuer au développement des logements étudiants dans le cadre du contrat de plan Etat/Région. Des précisions sur les modalités de l'intervention régionale seraient bienvenues.

c/ Soutenir la recherche, le développement technologique et l'innovation

La mobilisation du dispositif d'aides aux étudiants de doctorat a un rôle essentiel dans le développement de la recherche et leur insertion professionnelle. La commission ne peut donc qu'être à nouveau inquiète quant à l'affaiblissement du nombre de projets de thèse, notamment en sciences humaines et sociales. Elle souhaite qu'une réflexion partenariale soit menée pour aider un maximum de jeunes chercheurs à s'inscrire dans cette démarche de recherche.

La démarche d'appels à projets de recherche est aussi un appui fort en direction des acteurs de l'Université et ceux des autres laboratoires présents sur le territoire. Pour que ces projets puissent être conduits dans les meilleures conditions, la commission recommande à la collectivité de veiller à la bonne diligence du versement des crédits alloués.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

I – SECTEUR ÉGALITÉ DES CHANCES, COHÉSION SOCIALE, LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME, PRÉVENTION SANTÉ

↳ La lutte contre le décrochage scolaire

La commission prend note de la mise en œuvre du Plan local de lutte contre le décrochage en formation initiale. La participation du CCEE au comité de pilotage témoigne de l'intérêt qu'il porte à cette question qui concerne environ 4000 jeunes Réunionnais chaque année.

D'ores et déjà, la prévision de quatre plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) dans chaque micro-région est une mesure de bon sens car il est impératif d'intervenir au plus près des publics confrontés à cette situation, tout en essayant de leur apporter un accompagnement personnalisé.

Outre les acteurs institutionnels, il paraît aussi important à la commission d'associer les acteurs associatifs à ce plan pour que tous, ensemble, puissent trouver des solutions aux jeunes en difficulté d'apprentissage. Mais c'est bien en matière de prévention qu'il faut agir et ce, dès la maternelle jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. Dans ce cadre, l'implication des parents dans le parcours scolaire de leur enfant et la vie de l'établissement n'est pas non plus à négliger. Comme l'a toujours recommandé le CCEE, des espaces dédiés aux parents dans les établissements sont à développer afin de pouvoir organiser des rencontres régulières, notamment avec ceux dont les enfants sont exposés au risque de décrochage.

II – SECTEUR MOBILITÉ

Les interventions de la Collectivité en 2017 dans le domaine de la mobilité se situent dans un objectif de poursuite et de consolidation des actions antérieures menées sous la précédente mandature ou amorcées en 2016.

La commission note tout particulièrement la mise en place d'un numéro vert gratuit pour toutes les questions liées à la mobilité et à la continuité territoriale ainsi que la poursuite des dispositifs « kit individualisé de mobilité » et « kit de préparation à la mobilité ». Ces outils dès lors qu'ils visent à mieux accompagner les jeunes, de surcroît de manière individuelle, dans la construction de leur projet et la réalisation de leur parcours de formation, sont à saluer.

Dans l'optique d'une efficacité du numéro vert, la commission recommande à la collectivité de veiller à ce que le personnel affecté à ce poste maîtrise parfaitement tous les dispositifs gérés par la Direction (mobilité éducative, mobilité de formation et continuité territoriale) afin qu'il puisse apporter une information immédiate et fiable aux questions posées.

La commission constate que le réseau social « les étudiants connectés » semble avoir pris du retard puisque sa mise en œuvre était déjà annoncée en 2016. Elle aurait par ailleurs souhaité avoir des précisions sur le programme d'action de l'observatoire de la mobilité.

L'examen des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2017, par la commission « cohésion sociale », à partir de ses champs de compétences (sport, éducation populaire, socio-éducatif, animation), appelle les remarques suivantes :

I – SPORT

La commission prend note des orientations de la collectivité pour 2017 en matière de développement de la politique sportive qui se traduiront :

- d'une part par le maintien des dispositifs d'aides en faveur du monde sportif local ;
- de l'autre par le déploiement de nouvelles orientations liées au nouveau transfert de compétences et d'harmonisation des politiques sportives territoriales.

1. Le CREPS et l'Institut régional des grand océan Indien (IRSGOI)

La loi NOTRe a modifié le statut des Centres de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS) et a acté le transfert de ces derniers de l'État aux régions.

Au niveau local, la commission relève que le transfert entré dans une phase concrète dès 2016 avec la dévolution des biens immobiliers à la Région ainsi que le changement de gouvernance, se poursuivra en 2017 par le transfert de l'ensemble du personnel technique et par la possibilité offerte à la collectivité de confier des missions régionales au CREPS.

La commission prend note également du lancement de deux études dont l'une visera à définir les objectifs et missions de l'Institut régional des sports de l'océan Indien (IRSGOI) qui s'appuiera en partie sur le CREPS. La commission exprime le souhait que cette étude puisse se faire à travers une concertation élargie à l'ensemble des acteurs concernés. Par ailleurs, au regard de la dimension « coopération régionale » liée à ce projet, la commission suggère que le CCEE soit associé dans le cadre de cette étude.

2. Les tournois sportifs régionaux

La commission estime que dans un cadre qui comprend les activités physiques et sportives, dans l'école et en dehors de l'école, il s'agit d'améliorer la qualité, la cohérence et la continuité des parcours sportifs pour les élèves et les étudiants, de la maternelle à l'université, « grâce notamment à des passerelles vers le mouvement sportif, quel que soit le niveau de pratique » et de lutter contre les inégalités et les discriminations.

Ainsi, la commission note la volonté de la Région, d'établir ce lien entre le monde de l'Éducation nationale et celui du mouvement sportif fédéral. Ceci se traduira notamment par la mise en place, aux côtés des tournois sportifs micro-régionaux organisés dans le cadre scolaire par l'UNSS⁶, des jeux régionaux annuels entre les différents lycées de l'île. Il est indiqué que la démarche vise à inciter et conforter une pratique sportive de compétition, susciter la vocation sportive chez les jeunes, provoquer l'adhésion de ce public ciblé (lycéens) à une pratique ludique et lui permettre d'acquérir les bases nécessaires à la gestion de sa vie physique future. Pour la commission, ce dernier aspect lié à l'éducation des jeunes à la santé et au bien-être renforce l'intérêt de la démarche de la collectivité.

⁶ Union nationale du sport scolaire

La commission tient à rappeler que des tournois sportifs micro-régionaux organisés dans le cadre scolaire sont également mis en œuvre par l'USEP⁷. Aussi, la commission suggère que la démarche appliquée au niveau des lycées puisse l'être également au niveau du primaire, ce qui permettrait ainsi de sensibiliser les enfants et leur donner de bons comportements dès le plus jeune âge. Consciente que ce public ne relève pas de la compétence directe de la collectivité, la commission estime toutefois qu'en termes de santé publique et de démarche préventive, une telle initiative gagnerait à être prise par l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, la commission relève que cette démarche liée au sport scolaire s'inscrit dans un cadre réglementaire favorable, notamment avec la simplification du certificat médical. En effet, depuis la rentrée 2016, suite à l'adoption de la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé, de nombreux assouplissements sont intervenus.

Les nouvelles dispositions devraient faciliter de manière significative la pratique du sport scolaire dans la mesure où les certificats médicaux de non contre-indication sportive pouvaient constituer un véritable frein au développement de ce secteur.

Enfin, de manière plus générale, la commission soutient toute initiative destinée à favoriser et faciliter l'accès du plus grand nombre à des pratiques contribuant à la construction de chaque individu, en l'occurrence ici, le sport. En cela, cette démarche s'inscrit en phase avec les valeurs de l'Éducation populaire.

3. Conférence territoriale des politiques publiques

Le CCEE réitère⁸ sa demande de création d'une instance de concertation et de coordination des acteurs concernés au niveau local, de nature, à améliorer significativement la gouvernance territoriale sur la cohérence de l'offre d'activités et sur l'utilisation des équipements sportifs.

4. Favoriser les déplacements du mouvement sportif

La commission relève que dans le cadre de la conférence territoriale des politiques publiques, l'harmonisation des différents dispositifs de mobilité existant, figure au titre des enjeux identifiés pour 2017.

Sur cette problématique de la mobilité, la commission avait déjà souligné lors de l'examen des orientations budgétaires de la Région pour 2013, l'urgence d'une telle démarche d'harmonisation. Elle avait préconisé l'instauration d'une meilleure lisibilité sur les dispositifs en vigueur et leurs mises en œuvre, ceci d'autant plus que les charges liées à la mobilité, viennent impacter fortement les budgets des conventions d'objectifs et des projets des ligues et comités.

Aussi, la commission propose à nouveau, la mise en place d'un pacte territorial, sur les compétences partagées de chaque collectivité et de l'État, en termes de mobilité des sportifs et des socio-éducatifs.

⁷ Union sportive de l'enseignement du premier degré

⁸ Avis du CCEE sur les Orientations budgétaires de la Région pour l'exercice 2016 – commission 3 « Cohésion sociale » (p 11) : « La commission relève que la collectivité souhaite instituer une conférence territoriale des politiques publiques, co-présidée par le président du Conseil régional et la présidente du Conseil départemental. Dans ce cadre, elle souhaite qu'y soit associée en qualité de « sous-commission », la « conférence régionale du sport », instance de concertation dont l'objet est notamment de favoriser les échanges et les partenariats entre les acteurs du secteur ».

5. Soutenir les ligues et comités et organismes sportifs régionaux

Il est indiqué que les contrats d'objectifs pluri-annuels conclus avec 28 ligues et comités se poursuivront en 2017 après une phase d'évaluation avec les bénéficiaires et avec les nouvelles gouvernances pour la nouvelle olympiade. La commission souligne cette démarche d'évaluation de la collectivité qui devrait faire partie intégrante de tout dispositif lié à l'octroi de fonds publics. Toutefois, elle rappelle également l'importance de soutenir financièrement le fonctionnement et la structuration (organisation administrative, direction, comptabilité, secrétariat...) de ces mêmes ligues et comités afin qu'ils soient notamment en mesure de répondre efficacement aux formalités liées à ce processus d'évaluation. Le soutien à la structuration de la cellule administrative permettrait également aux responsables bénévoles de se concentrer sur le volet politique et stratégique de l'association.

II – VIE ASSOCIATIVE ET ÉDUCATION POPULAIRE

Dans son avis sur les Orientations budgétaires de la Région pour 2016, la commission avait souhaité qu'une rubrique spécifique du document soit consacrée à la vie associative.

Si elle constate avec intérêt que le secteur lié au Socio-éducatif et à l'Éducation populaire a été effectivement dissocié du secteur « Sport », elle s'étonne que cela ne se soit pas traduit par la création d'une partie qui lui est dédiée.

Ainsi, la commission note que ces orientations ne traitent plus explicitement des actions engagées par la collectivité dans le domaine du Socio-éducatif, notamment concernant la formation des cadres associatifs, la reconnaissance des bénévoles ainsi que les déplacements à l'extérieur de l'île des acteurs de ce secteur.

La commission aurait également souhaité qu'apparaissent, à l'instar de ce qui a été fait pour les équipements sportifs, des engagements au niveau des partenariats (communes...) concernant la rénovation et l'entretien des équipements socio-éducatifs de proximité (CASE, MJC, maisons de quartier...), structures contribuant grandement au maintien et au développement de la cohésion sociale.

Toutefois, la commission note que l'Éducation populaire, sans être nommée, n'est pas abandonnée pour autant. Il y est notamment fortement fait référence dans le pilier VI (« Plus d'égalité des chances pour les familles ») :

- dans la partie consacrée aux « Cases à lire » ;
- dans son engagement dans l'axe 1 (Cohésion Sociale) des contrats de ville ;
- dans la lutte contre l'illettrisme ;
- ainsi que dans le soutien aux associations œuvrant en la matière (de cohésion sociale).

La commission note aussi avec satisfaction l'engagement de la collectivité à organiser son soutien aux associations dans la cadre de la déclinaison locale, en cours, de la Charte des engagements réciproques signée entre l'État, le Mouvement associatif et les Collectivités territoriales.

Commission 4 « Développement territorial » *Aménagement, déplacements, routes, transports, énergies, tourisme*

L'examen des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2017, par la commission 4 « Développement territorial », à partir de ses champs de compétences (aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme), appelle les remarques suivantes :

I – AMÉNAGEMENT

1. Une politique régionale ambitieuse en matière d'aménagement et de développement du territoire

↳ La planification territoriale : un outil au service du développement économique

Le Schéma d'aménagement régional approuvé par décret en novembre 2011 est validé pour 10 ans. Les quatre objectifs fixés sont :

- répondre aux besoins d'une population croissante et protéger les espaces agricoles et naturels ;
- renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain ;
- renforcer le dynamisme économique dans un territoire solidaire ;
- sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques.

Pour atteindre ces objectifs, les autres documents d'urbanisme (SCOT et PLU) doivent se conformer aux prescriptions régionales. Force est de constater que les délais de mises en compatibilité sont loin d'être respectés. En effet, les collectivités disposaient d'un délai de 3 ans après l'approbation du SAR pour le faire. Aussi, il est indiqué que la collectivité régionale continuera à accompagner les communes et communautés de communes dans cette démarche ; d'autant qu'à ce jour il n'y a que deux SCOT et quatre PLU qui sont compatibles au SAR.

La commission relève qu'une procédure de modification est engagée pour permettre la réalisation de sept projets comme la création de bassins de baignade, l'extension de l'aéroport de Pierrefonds, etc. Le Conseil d'État sera saisi officiellement en 2017 après la concertation des personnes publiques. Mais cette procédure montre les limites de l'exercice. Par ailleurs, le 29 avril dernier, la collectivité régionale a approuvé la substitution du Schéma d'aménagement régional (SAR) par un autre schéma de planification, d'aménagement et de développement durable (SRADDET), prévu par les dispositions de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République du 07 août 2015. Toutefois, préalablement à l'élaboration de ce Schéma, il est indiqué qu'une phase d'évaluation du SAR sera mise en œuvre, notamment pour sa partie environnementale.

Quoi qu'il en soit, la phase d'évaluation du SAR dans sa version actuelle est toujours d'actualité et se poursuivra en 2017. La commission souligne l'importance du suivi des indicateurs environnementaux et la recherche de cohérence avec les autres schémas directeurs : SDAGE en ce qui concerne les réseaux d'eaux, ou autre SRITT pour la part des transports collectifs dans les déplacements à La Réunion, ainsi que le Plan des déchets pour la part des déchets ménagers enfouis, pour ne citer que ceux-là.

En ce qui concerne les Hauts, la commission encourage la collectivité dans son engagement pour soutenir le développement de ce territoire particulier qui accueille 1/5ème de la population réunionnaise et dont les potentialités sont réelles.

2. Accompagner les projets structurants d'aménagement et de développement du territoire

a/ Aéroport de Pierrefonds

La commission note la volonté de la collectivité de développer l'attractivité du territoire en accompagnant des projets structurants comme celui de l'aéroport de Pierrefonds.

Cependant, au vu de la situation de cette infrastructure à ce jour (baisse significative du trafic passager, nombre réduit de dessertes...) la commission constate un décalage avec les ambitions affichées alors qu'aucune véritable vocation n'a encore été trouvée à cet outil. Il conviendrait dès lors de réfléchir à une stratégie globale de développement, incluant les deux aéroports que sont Roland Garros et Pierrefonds. Celle-ci devra s'attacher à mettre en œuvre une véritable complémentarité entre ces deux sites et prendre en compte également les réalités économiques du secteur (existence d'un marché, intérêt des compagnies aériennes, rentabilité...).

b/ Futur pôle portuaire industriel et énergétique de Bois rouge

La commission prend note de la stratégie déclinée en faveur de la création du pôle portuaire industriel et énergétique de Bois rouge qui s'articulera autour de plusieurs filières (valorisation de l'énergie de la mer, unité de stockage du gaz naturel liquide, centrales thermiques, valorisation énergétique des déchets, « green data center »...). Cette énumération de secteurs d'activités participe cependant à entretenir un certain « flou » quant à la véritable stratégie qui sous-tend la création de cette infrastructure. Au vu de ces éléments, la commission ne peut qu'insister sur la nécessité de développer la réflexion la plus aboutie possible concernant la création de ce port. Les études liées à ce projet devront s'efforcer de prendre en compte tous les paramètres socio-économique, stratégique et géo-politique (par exemple l'augmentation des tarifs du fret maritime...) envisageables à moyen long-terme afin de ne pas aboutir à une infrastructure sous-exploitée (exemple de l'aéroport de Pierrefonds qui a vu son trafic passager décroître suite à la non-anticipation des effets de l'ouverture de la route des Tamarins).

Par ailleurs, la commission réitère son souhait exprimé lors des dernières orientations budgétaires, à savoir : viser un développement de ce projet en cohérence avec celui du Grand Port Réunion.

II – ROUTES, TRANSPORT, DÉPLACEMENT

1. Routes

a/ Poursuite du chantier de la Nouvelle route du littoral (NRL) sécurisée et de la Nouvelle entrée ouest de Saint-Denis (NEO)

La commission relève que le projet de la NEO n'a pas abouti de manière opérationnelle dans le cadre du projet piloté par la ville de Saint-Denis. En conséquence, il est indiqué que la Région a décidé d'engager un traitement autonome de l'entrée ouest. Au regard de ces éléments, la commission exprime son inquiétude vis-à-vis de cette problématique liée à un axe de circulation, qui constituera un élément déterminant pour la fluidité du trafic sur la NRL. Aussi, dans un souci d'intérêt général, elle recommande aux acteurs concernés le retour à un travail partenarial sur ce projet.

b/ Nouveau franchissement de la Rivière des Galets

La commission prend note avec satisfaction du lancement des travaux du nouveau pont de la Rivière des Galets programmé pour 2017. Ceci d'autant plus que la livraison par le Département du pont de la Ravine de la Plaine (liaison Plaine Saint-Paul – Sans Souci) qui devait permettre un relatif délestage de la circulation sur le tronçon « échangeur de Savanna – Rivière des galets », risque d'être fortement retardée suite à la défaillance de l'entreprise en charge des travaux. Au regard des problèmes de circulation constatés aux heures de pointe dans ce secteur du réseau routier principal (RN1), la livraison de ce nouvel ouvrage devrait apporter une amélioration significative du trafic.

c/ Projets panneaux photovoltaïques pour tunnels

La commission note avec intérêt la volonté de la collectivité d'équiper certains tunnels (Cap la Houssaye, tranchée couverte de Saint-Paul et Saint-Leu, Mazagran-Doret...) de panneaux photovoltaïques sur site afin d'effacer la pointe de consommation des sur-éclairages diurnes de ces ouvrages couverts. Au regard du contexte énergétique local, la commission encourage la Région à réaliser ces travaux et à les étendre aux autres axes routiers sous tunnel. C'est le cas notamment pour les tunnels de Pieter Both et de Gueule Rouge pour lesquels il est envisagé l'installation de rampes d'éclairages, pour sécuriser la circulation des piétons et des deux roues.

d/ Aménagement des systèmes d'échanges

Il est indiqué que la Région a lancé en 2013 des études d'amélioration de la RN1 entre le bas du viaduc du Bernica et la Rivière des Galets. Force est de constater qu'à ce jour, les embouteillages aux abords de ce point du réseau routier perdurent, voire s'aggravent. Si la commission est consciente de la complexité qu'implique la recherche de solutions dans ce secteur, elle préconise néanmoins de donner un caractère prioritaire à ce dossier qui concerne un axe principal du réseau routier (RN 1).

e/ Secteur Ouest

La commission note que des travaux sur le carrefour entre la RN1A et la RD 11 (route de Piton Saint-Leu) vont être engagés en 2017 afin de le modifier pour donner la priorité à la route départementale par rapport à la route nationale. Cette opération vise à améliorer la fluidité de la circulation sur ces axes, aux heures de pointe.

La commission suggère que le carrefour nord à l'entrée de St Leu (RN1A / RD 12), fasse également l'objet d'une attention particulière au vu des problèmes de sécurité rencontrés lors des périodes d'affluence du public qui se rend sur le site de la ferme Kélonia et le site de parapente.

f/ Suppression des radiers sur le réseau routier national

La commission prend note de l'achèvement du programme de suppression des radiers sur le réseau routier national, avec la livraison des ouvrages du Gol, de la Ravine Blanche et de la Ravine Takamaka. Cependant, comme la commission l'évoquait dans son avis sur les orientations budgétaires 2016 de la collectivité, des radiers existent ailleurs sur les axes routiers départementaux et communaux et représentent autant de problèmes de circulation et de dangers potentiels.

De même, certains radiers jouent un rôle dans l'attractivité touristique à l'exemple du radier « d'Îlet Coco » qui en situation de crue, empêche l'accès à des activités touristiques et de loisirs (exemple des bases nautiques de la Rivière des Marsouins aux abords de l'îlet) impactant ainsi de manière indirecte, le développement de ces filières et du tourisme en général.

Aussi, la commission suggère une approche globale de la problématique posée par tous les radiers de l'île. Elle rappelle également son positionnement en faveur de la mise en place d'un « Office de la route » dont la principale mission serait d'avoir une démarche élargie à l'ensemble du réseau routier du territoire réunionnais.

g/ RN3 / RD55 – Aménagement de la traversée de la Plaine des Palmistes

Il est indiqué que dans le cadre de la traversée de la Plaine des Palmistes, des carrefours stratégiques seront sécurisés et aménagés (carrefour RN3 / Rue Marcelly Robert...). Ces derniers feront l'objet d'un aménagement de type « giratoire urbain ». La commission rappelle ses réserves vis-à-vis de ce type de dispositif qui, s'il peut parfois contribuer à fluidifier le trafic, nécessite cependant une emprise foncière plus importante.

De façon plus globale, concernant l'ensemble du réseau routier, la commission note le recours au giratoire pour faciliter la circulation au niveau des intersections majeures. Or, rien n'est moins sûr, notamment au regard des difficultés qui perdurent malgré ces aménagements, comme dans l'Est avec le giratoire de la route des Plaines (RN2/RN3).

h/ Les pistes forestières dont la route du volcan

La commission salue l'initiative visant à améliorer la route forestière du volcan par la construction d'une desserte adaptée. Cependant il convient à cet égard d'adopter une démarche globale de développement durable car l'amélioration de la chaussée est aussi gage de plus grande accessibilité du Pas de Bellecombe pour les voitures particulières notamment lors des phases éruptives, avec comme dommages collatéraux des problèmes de parking, de déchets, de sanitaires... La commission souhaite donc que la Région, chef de file en matière de tourisme, envisage, dans le cadre d'une démarche partenariale, un plan global de gestion en mode durable de l'accessibilité du site en promouvant un mode de transport par navette, à l'instar de ce qui se fait sur les grands sites naturels français, pour limiter leur congestionnement, à l'exemple de celui de Navacelles (gorges de l'Hérault) ou du Mont Saint-Michel. Cette organisation pourrait aussi donner tout son sens au Schéma d'interprétation et de valorisation écotouristique (SIVE) du Massif de la Fournaise.

i/ Aménagement de la voie vélo régionale

En cours d'élaboration depuis quelques années, cette voie est une nécessité pour développer la pratique du vélo, tant pour les déplacements professionnels que pour le loisir.

Cette pratique pourrait se décliner en activités économiques, sanitaires et sociales : garages de petites réparations, unités de montage et de construction, lutte contre les maladies cardiovasculaires et prévention de l'obésité et du diabète, apprentissage du code de la route et de la civilité, etc. Mesure d'atténuation par excellence, la pratique du vélo est une alternative à l'utilisation de la voiture et participe ainsi à des meilleurs usages, à améliorer la qualité de l'air et à contribuer au changement climatique.

La commission note avec satisfaction les travaux réalisés sur un tronçon (St Philippe) et encourage la collectivité à livrer rapidement l'ensemble du programme. En effet, la phase d'étude a démarré depuis plusieurs années et demande à présent d'entrer dans une démarche opérationnelle.

La commission note que la section « Saint-Paul-Étang-Salé » est encore en étude. Elle attire l'attention de la collectivité sur les aspects de sécurité routière rencontrés sur le tronçon de la future section Saint Gilles les Bains / Saint-Leu (niveau de la ferme Kélonia) et le site d'atterrissage du vol libre où l'affluence des visiteurs à certaines périodes de l'année engendrent des problèmes de sécurité. La commission préconise de tenir compte de cet aspect dans l'élaboration du tracé.

Des études sur la faisabilité de boucles d'itinéraires cyclables seront conduites en 2017, à cet effet la commission suggère qu'un volet soit consacré à la reconquête des dix stations de VTT présentes sur l'ensemble du territoire avant 2008.

Par ailleurs, la commission note qu'un itinéraire cyclable autour de l'île offrirait l'opportunité de développer des activités liées au cyclotourisme qui connaît actuellement un engouement important auprès de la population.

2. Transport /Déplacement

La Commission relève le transfert de compétence qui va s'opérer en matière de transport. En effet, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, les compétences du Conseil départemental en matière d'exploitation et de gestion du réseau interurbain « car jaune » et des transports scolaires seront transférées à la Région respectivement au 1^{er} janvier et 1^{er} septembre 2017.

La commission prend également note de la dimension du transfert opéré à travers les chiffres ci-dessous :

- le transport de voyageurs « Car jaune » s'organise autour de 16 lignes interurbaines ;
- le réseau « Car jaune » comprend environ 62 cars et 150 conducteurs regroupés au sein d'entreprises de transport ;
- environ 6,7 millions de passagers sont transportés annuellement pour 7,7 millions de kilomètres parcourus.

La commission rappelle que la part modale de ce type de transport en commun reste encore relativement faible à La Réunion et concerne souvent un public « captif »⁹. Aussi, concernant les conditions d'exercice de cette compétence nouvelle (exercice direct ou délégation au Département pour une période transitoire), la commission souhaite que la volonté exprimée par la collectivité d'agir dans l'intérêt prioritaire des usagers concernés, se maintienne tout au long de la mise en œuvre de ce projet.

De même, à travers le transfert de cette compétence, la commission estime que la collectivité régionale se voit offrir l'opportunité de développer un réseau de transport en commun plus ambitieux.

Par ailleurs, membre du S.M.T.R¹⁰, la Région qui a en charge la mise en œuvre de nombreux schémas et programmations (S.R.I.T.¹¹, S.R.I.¹², P.P.E.¹³...) se trouvera en position de dépasser le rôle de planificateur et de coordonnateur en assurant elle-même la gestion d'un mode de déplacement. La cohérence entre les différents dispositifs et les « passerelles » avec les projets de la mandature (Trans Eco Express...) devraient s'en retrouver facilitées.

Enfin, la gestion de cette compétence devrait également permettre à la collectivité d'atteindre de façon plus maîtrisée certaines des orientations du SRIT (diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre ; disposer d'une offre mieux équilibrée entre transport individuel et transport collectif ; maîtriser la congestion routière...) de même que certains de ses objectifs (les transports en commun, les éco-mobilités...).

⁹ Public n'ayant pas d'autres alternatives de transport

¹⁰ Syndicat mixte des transports de La Réunion

¹¹ Schéma régional des infrastructures et des transports

¹² Schéma régional de l'intermodalité

¹³ Programmation pluriannuelle de l'énergie

En matière de déplacement, la commission encourage la collectivité régionale dans un souci d'exemplarité, à développer les systèmes de covoiturage mais également de déplacements inter-entreprises. L'exemple de la Civis est intéressant et permet à plus d'un titre de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à la mise en place d'une navette pour le personnel entre St Louis et St Pierre, chaque jour de la semaine.

↳ **La promotion des modes doux**

La commission note avec intérêt l'initiative de la Région de confier à la SPL Maraïna la définition du modèle économique d'un système de vélos en libre-service, adapté au contexte local. Elle partage l'idée que ces systèmes qui connaissent un certain engouement dans les centres urbains pourraient constituer une solution pertinente sur notre territoire.

La commission souligne également la démarche de la collectivité visant à apprécier les aspects de gestion et d'exploitation, en disposant notamment d'éléments d'évaluation relatifs à ce type de services. En effet les retours d'expériences sur ces dispositifs de vélos en « libre-service » pointent souvent des coûts d'exploitation élevés liés aux incivilités (vol, dégradation...) qu'il convient d'anticiper à travers des mesures appropriées.

Elle rappelle toutefois qu'une étape incontournable dans la mise en œuvre de cette offre consiste à réunir les conditions d'une pratique sécurisée du vélo sur le réseau routier urbain local. De même, l'usage des modes doux ne pouvant se décréter, une démarche visant à sensibiliser la population sur la pratique du vélo dès le plus jeune âge (actions en milieu scolaire) permettrait de préparer les générations futures à l'adoption de ce mode de déplacement. Une approche à dimension sécuritaire et comportementale constitue dès lors un préalable nécessaire.

III – TOURISME

La commission partage l'ambition de la collectivité en matière de tourisme et constate avec satisfaction que la dimension transversale de ce secteur est prise en compte dans les divers programmes d'actions aux chapitres : routes, aménagement, environnement, coopération régionale, continuité territoriale, cohésion sociale, culture et sport...

Elle relève par ailleurs que la collectivité accordera une attention renforcée à la prise de conscience à tous les niveaux et auprès de tous les acteurs de la chaîne économique, de l'impact sociétal et économique de la mise en tourisme du territoire, ce afin d'améliorer l'attractivité touristique.

1. Aérien

La commission relève à nouveau, à travers ces orientations, l'absence de mise en œuvre d'une véritable réflexion sur le volet aérien pourtant souvent évoquée comme un frein structurel au développement touristique. Aussi, elle rappelle qu'à ses yeux, il est nécessaire avant tout de privilégier la mise en place d'une desserte aérienne directe à des prix compétitifs en lien avec les marchés prioritaires et de rétablir au plus tôt celles à partir des villes de province. Enfin, elle rappelle la nécessité de définir pour La Réunion, une réelle stratégie en matière de desserte aérienne.

2. Soutien au TPE-PME

La commission souligne l'organisation sous forme de guichet unique (Soutenir Accompagner Valoriser) afin d'accompagner les entreprises. Cette démarche correspond aux attentes des porteurs de projet confrontés aux procédures administratives complexes. La commission espère que la thématique tourisme sera prise en compte au regard des 300 porteurs de projets qui se sont renseignés auprès de l'IRT en 2016.

3. Gouvernance

La commission se réjouit de la clarification des rôles de chacun des opérateurs du tourisme en vue d'une meilleure cohérence des actions et salue au passage, l'engagement de la collectivité sur le marché local, avec l'accompagnement de la Fédération réunionnaise du tourisme et des Offices du tourisme.

La commission souhaite néanmoins rappeler sa vigilance sur toutes les composantes de missions dévolues à un Comité régional du tourisme (CRT) et à un Comité départemental du tourisme (CDT).

La commission rappelle en effet à la collectivité que l'IRT cumule les missions de CRT et de CDT. Aussi, loin de limiter les missions de l'IRT à la promotion de la destination sur les marchés locaux et extérieurs, il conviendrait de traduire concrètement, la mise en œuvre des missions dévolues à un Comité départemental du tourisme qui est statutairement doté d'une mission d'aménagement. La mise en œuvre de missions confiée à un CDT, permettrait entre autre, de créer les conditions nécessaires à l'émergence de projets, notamment privés, particulièrement dans le secteur des loisirs et de la culture et d'assurer aussi la promotion de ces produits sur tous les marchés.

IV – ÉNERGIES

Sur la présentation, il serait opportun de rassembler les éléments liés à l'énergie et à l'environnement/biodiversité dans une seule et même rubrique « Stratégie énergétique et environnementale » notamment au regard des enjeux du SRCAE, de la PPE et de la loi sur la biodiversité. Cela faciliterait la lisibilité des objectifs et des actions.

Pour ce faire la commission a bien noté la modification de l'objet social de la SPL Énergie Réunion pour compléter le cœur de métier sur les énergies et le climat de la société avec des actions sur la protection de l'environnement, la biodiversité ou encore l'aménagement durable.

Si nous voulons atteindre l'autonomie électrique à l'horizon 2030 et positionner le Conseil régional comme un véritable chef de file sur ces thématiques, la Région se doit de démultiplier son action dans ce domaine et de s'engager au plus vite dans sa démarche d'expérimentation et d'adaptation des règles et dispositifs juridiques relatifs aux énergies.

1. Soutien à la filière photovoltaïque

La commission note avec satisfaction :

- la modification du dispositif pour élargir le champ d'intervention de la Région aux petites unités, avec notamment l'aide financière de la collectivité régionale aux particuliers et agriculteurs, souhaitant installer une centrale photovoltaïque de 1 à 9 kWc avec ou sans stockage ;
- qu'un appel à projets sera mis en œuvre par la Région et l'ADEME sur la base de l'étude réalisée par la SPL Énergies Réunion.

La commission recommande toutefois à la collectivité, dans le cadre de l'électrification rurale, de solliciter le compte d'affectation spéciale (CAS) « Financement des Aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (FACÉ), pour activer le programme d'aide sur les opérations de maîtrise de la demande d'électricité, et de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées. Ce qui nécessite, en plus de l'ADEME et d'EDF, une étroite collaboration entre le SIDELEC et la SPL Énergies.

2. Hydraulique

En 2017, il est prévu une exploitation des micro-centrales du Bras des Lianes dont l'étage 1 a été réhabilité. La commission souscrit à cet aménagement et réitère ses préconisations sur la mise en place du schéma de potentiel hydraulique à l'instar du schéma régional éolien. La commission encourage la collectivité régionale à engager des études concernant la réhabilitation des anciennes micro-centrales, comme celle de Cilaos.

I – UN RENFORCEMENT DE LA COMPÉTENCE DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES DÉCHETS

↳ Le plan régional de Prévention et de gestion des déchets

La commission souhaite que les objectifs de la loi sur la transition écologique soit l'occasion pour la collectivité de développer notamment le volet Formation et Information : sensibilisation et éducation.

Lors des rencontres de l'Éducation à l'environnement et au développement durable organisées par le CCEE en juin dernier, deux actions Concrètes applicables et finançables (CAF) ont été largement plébiscitées par les participants (public et professionnels) :

- le retour à et de la consigne systématique ;
- l'organisation de visites des centres de Tri et d'Enfouissement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la Loi NOTRe, la Région se voit dorénavant conférer un rôle majeur dans le domaine de l'économie circulaire. Son fonctionnement repose sur le rapprochement des acteurs, des échanges, non seulement d'énergie et de matières mais également d'informations, de savoirs et d'expériences. Il s'agit en effet, de fédérer la diversité des acteurs dans l'unité d'un projet décliné, autour des trois R : réduire, réutiliser et recycler. La commission encourage les actions qui seront entreprises en 2017 dans le cadre de l'économie circulaire (soutien aux acteurs, alerter contre l'obsolescence programmée des produits importés, sensibiliser les publics, informer sur la durée de vie des produits...) mais aurait souhaité davantage de précision sur le contenu de celles-ci, notamment sur leur mise en œuvre opérationnelle.

↳ La Région, chef de file en matière de protection de la biodiversité

- *La création de l'agence française pour la biodiversité (AFB)*

La loi sur la biodiversité parue au Journal officiel en août dernier, crée l'Agence française pour la biodiversité qui regroupe l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, les Parcs nationaux de France, l'Agence des aires marines protégées et l'Atelier technique des espaces naturels... Il deviendra l'unique interlocuteur de tout acteur en la matière : collectivités territoriales, entreprises, associations... Elle visera à renforcer la connaissance, la recherche et la formation autour de la biodiversité. Elle apportera un appui scientifique, technique et financier aux politiques de l'eau, de la biodiversité, des milieux marins de l'État et des collectivités territoriales. Sa déclinaison sur le plan local en Agence régionale de la biodiversité devrait permettre en outre de simplifier les démarches administratives et financières pour tous les acteurs. À cet égard, la commission aurait souhaité un complément d'information sur les moyens attribués à la SPL Énergie Réunion (devenue Agence de l'environnement) positionnée comme un acteur clé de l'élaboration de l'agence locale pour mener efficacement cette mission et être à la hauteur des enjeux.

• *Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels*

Malgré le classement de La Réunion en « hot spot » de la biodiversité et sa reconnaissance comme patrimoine mondial par l'Unesco, sa faune et sa flore subissent ces dernières années un déclin dû aux activités anthropiques et au changement climatique. À cet effet, la commission note la place prépondérante de la Région comme chef de file en matière de protection de la biodiversité mais surtout la volonté de la collectivité de mettre en œuvre notamment des actions en faveur de l'amélioration des connaissances, de la conservation et de la valorisation du patrimoine naturel. La commission note avec satisfaction la convention signée avec le Conservatoire botanique national de Mascarin.

Toutefois, s'agissant du Programme opérationnel de lutte contre les invasives (POLI), la commission recommande à la Région d'assurer pleinement le rôle qui lui est dévolu en la matière, notamment en participant de manière active à la stratégie de lutte et aux différentes réunions de comités de pilotage.

• *Les carrières*

Dans le cadre de la poursuite du chantier de la Nouvelle route du littoral, des carrières feront l'objet d'une exploitation, conditionnée par une autorisation délivrée en 2017-2018. Dès lors, en tant qu'installation classée, ces carrières devront faire l'objet d'un plan de remise en état. Le réaménagement des carrières, qui prolonge leur remise en état, sera pensé en fonction de considérations à la fois techniques (configuration de la carrière), économiques (coûts de réaménagement et de gestion), environnementales (intégration du projet dans le paysage, enjeux écologiques) et sociétales (besoins locaux, attentes des collectivités et de la population). À cet effet, dans un souci de protection de l'environnement, la commission restera très vigilante quant aux impacts causés par ces exploitations de carrières en roches massives.

• *Le dispositif des emplois verts*

La commission relève avec satisfaction la prise en compte de la collectivité de ses remarques et préconisations liées à l'amélioration du dispositif des emplois verts. En effet, il s'agira de « valoriser les sites touristiques, d'intégrer des clauses sociales et d'optimiser les offres de formation ». Toutefois, la commission insiste sur l'importance de ce dernier volet plus particulièrement celui sur la formation des encadrants, éléments incontournables de la réussite des chantiers tant sur le plan social qu'environnemental.

• *Sensibilisation à l'environnement*

L'EEDD tire ses fondements de l'éducation populaire, plus ancienne. Comme celle-ci, elle vise la responsabilisation des personnes et leur engagement citoyen basé sur des principes de solidarité et de respect mutuel dans la vie de leur cité.

La commission note à travers de nombreuses rubriques, la possibilité de développer l'éducation à l'environnement et au développement durable :

- les déchets : domaine où l'accompagnement des familles et des usagers en général est primordial ;
- la politique de l'eau : non gaspillage, prise en compte des périmètres protégés ;
- la biodiversité : connaissance, respect des espèces et des espaces ;
- l'énergie : lutte contre la pollution lumineuse et le gaspillage ;
- les déplacements et les transports ;
- le SRCAE¹⁴ et le défi du changement climatique.

¹⁴ Schéma régional climat air énergie

La population souhaite la plupart du temps, comprendre les politiques et les orientations prises en son nom. Portée essentiellement par le tissu associatif et notamment GRANDDIR¹⁵, l'EEDD à La Réunion peut être un levier pour promouvoir les actions liées au changement climatique auprès du grand public. Ainsi, en cette période d'urgence écologique et sociale, éduquer et former deviennent prioritaires.

À ce titre, la commission recommande à la collectivité d'investir ce champ qui ouvre des horizons pour l'avenir plus particulièrement pour les jeunes et préconise l'insertion de l'EEDD, comme un axe majeur de toutes les politiques publiques, visant à cet égard de comprendre véritablement les enjeux qui sous-tendent cette thématique.

- *Biodiversité marine et écosystèmes marins : la gestion du risque requin*

La commission relève avec intérêt la volonté de la collectivité régionale d'accompagner les communes dans la sécurisation des sites de baignade et d'activités nautiques. Elle espère que cela permettra de relancer un secteur fortement impacté. De même, elle souhaite que les projets de bassins de baignade se concrétisent pour pallier la sur-fréquentation du lagon de l'Hermitage.

II. RECHERCHE ET INNOVATION

La commission note que les orientations budgétaires de 2017 s'inscrivent dans la continuité de celles de 2016 ; elles se traduisent par la poursuite des travaux concernant l'élaboration des deux schémas complémentaires aux documents d'orientation stratégique de l'innovation (Stratégie de Spécialisation Intelligente – S3), l'accompagnement renouvelé des acteurs ainsi que des projets et actions de recherche et d'innovation.

↳ **Pilotage de la stratégie réunionnaise de l'innovation**

S'agissant du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la commission relève que sa déclinaison opérationnelle et son évaluation n'ont pu se faire en 2016, selon la prévision inscrite dans les précédentes orientations budgétaires. Elle note toutefois que les démarches sont en cours pour une finalisation en 2017.

De même, elle constate que conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la Région s'est attachée à l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement des formations supérieures et de la recherche de La Réunion (SEFORRE) en 2016 pour une finalisation l'année prochaine.

La commission espère que ces documents permettront d'apporter une plus grande lisibilité à la stratégie régionale en matière d'innovation et de recherche. Ainsi, concernant le projet création de « Maisons régionales de l'innovation », elle attire l'attention sur le risque possible de complexification, voire de multiplication de structures qui ne répondraient pas à un besoin exprimé des acteurs.

↳ **Suivi des structures intermédiaires d'innovation**

La collectivité entend ici encore poursuivre ses efforts en faveur des structures intermédiaires d'innovation en améliorant son accompagnement.

Cette mission d'accompagnement des organismes qualifiés de « pôle d'innovation » étant mise en œuvre par le Comité régional d'innovation (CRI) depuis 2015, il serait judicieux pour la commission de pouvoir disposer d'un bilan de cette action au terme de l'année en cours.

¹⁵ Groupement régional des acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable de l'île de La Réunion

Enfin, elle salue la continuité du soutien de la collectivité en faveur de la diffusion et du développement de la culture scientifique, technique et industrielle.

↳ **Suivi des organismes de recherche**

La commission encourage fortement la collectivité à concrétiser son intention d'établir les conventions pluriannuelles pour le Cyclotron Réunion océan indien (CYROI) et l'Institut de recherche et de développement (IRD). Cette démarche offrira de meilleures perspectives dans la mise en œuvre des projets.

↳ **Appel à projets recherche**

La commission constate que la Région, autorité de gestion des programmes FEDER, a tiré des enseignements de la complexité de l'appel à projets en matière d'innovation en proposant une simplification de la procédure. Elle espère vivement que ces modifications se traduiront par un gain de temps conséquent tant pour les porteurs de projets que pour les services en charge de l'instruction des dossiers. L'allègement de la procédure est essentiel pour les petites structures.

Par ailleurs, la commission souhaite fortement que des projets de recherche dans le domaine de la sociologie, de l'ethnologie et des sciences humaines en général soient davantage développés. Ces recherches participent en effet à une meilleure compréhension du fonctionnement de la société réunionnaise. La commission invite donc la collectivité à accorder plus d'importance à ces volets et à soutenir les projets de thèse, d'études ou de rapports menés dans ces champs. Ainsi, les conclusions de ces études pourraient être exploitées en vue d'une construction équilibrée et harmonieuse de la société réunionnaise post-coloniale au XXIème siècle. Il convient par ailleurs d'assurer une large communication de ces travaux.

↳ **Plateforme sur les risques naturels**

La commission note avec intérêt le projet de création d'une plateforme structurelle et partenariale regroupant l'OVVF¹⁶, l'Université de La Réunion et le BRGM. Cette plate-forme concerne-t-elle un regroupement physique de ces partenaires ? Ce point mériterait d'être clarifié.

Au vu du contexte climatique, elle note avec satisfaction, la poursuite du soutien de la collectivité au programme RENOVRIK (programmes de recherche sur la gestion intégrée des risques naturels et l'impact du changement climatique).

¹⁶ Observatoire volcanique du Piton de la Fournaise

